

Séance du CET du : 21.02.2023 de 20h00 à 22h00  
 Lieu : Restaurant scolaire, site des 7 Fontaines – 1038 Bercher

## Liste de Présence

	Membres	Fonction/ site	Statut
1.	<b>Trenz Magnin Christine</b>	Présidente	<b>P</b>
2.	<b>Jaccard Sandra</b>	Secrétaire	<b>E</b>
3.	<b>Corbaz Julien</b>	Délégué politique EG	<b>P</b>
4.	<b>Isaaz Annelise</b>	Déléguée politique EG	<b>E</b>
5.	<b>Milian-Chappuis Carole</b>	Déléguée politique BPJ	<b>P</b>
6.	<b>Pointet Abram</b>	Délégué politique BPJ	<b>P</b>
7.	<b>Schmid Céline</b>	Déléguée politique ETS	<b>P</b>
8.	<b>Thévenaz Jenifer</b>	Déléguée politique VLT/PP	<b>P</b>
9.	<b>Wegmann Christophe</b>	Délégué politique VLT/PP	<b>P</b>
10.	<b>Amaudruz Sylvain</b>	Directeur d'établissement ETS	<b>P</b>
11.	<b>Bertholet Julien</b>	Directeur d'établissement VLT/PP	<b>P</b>
12.	<b>Berdoz Christian</b>	Directeur d'établissement BPJ	<b>P</b>
13.	<b>Viguet Nicolas</b>	Directeur d'établissement EG	<b>P</b>
14.	<b>Jacot-Descombes Delphine</b>	Enseignante BPJ bureau du CET	<b>P</b>
15.	<b>Jaquemet Marianne</b>	Enseignante VLT/PP	<b>E</b>
16.	<b>Mettraux Vincent</b>	Enseignant ETS	<b>E</b>
17.	<b>Roubaty Raphaël</b>	Enseignant EG	<b>E</b>
18.	<b>Boubakeur Lynda</b>	Parent d'élève ETS	<b>P</b>
19.	<b>Bron-Cornioley Sandrine</b>	Parent d'élève BPJ	<b>P</b>
20.	<b>Cereghetti Virginie</b>	Parent d'élève ETS	<b>P</b>
21.	<b>Farina Piergiorgio</b>	Parent d'élève EG bureau du CET	<b>P</b>
22.	<b>Mean Marie</b>	Parent d'élève VLT/PP	<b>P</b>
23.	<b>Moret Céline</b>	Parent d'élève VLT/PP	<b>P</b>
24.	<b>Romano Katia</b>	Parent d'élève BPJ	<b>P</b>
25.	<b>Zumbrunnen Laetitia</b>	Parent d'élève EG	<b>P</b>
26.	<b>Brocard-Guinchard Céline</b>	Société civile BPJ	<b>E</b>
27.	<b>Gavillet Line</b>	Société civile	<b>P</b>
28.	<b>Lehmann Sébastien</b>	Société civile BPJ bureau du CET	<b>P</b>
29.	<b>Mathey François</b>	Société civile ETS	<b>P</b>
30.	<b>Simon Olivier</b>	Société civile EG	<b>P</b>
31.	<b>Simonneau Maité, remplacée par Mme Giuliana Riva Berger</b>	Société civile VLT/PP	<b>P</b>
32.	Vacant	Société civile	-
33.	Vacant	Société civile	-

Légende : **P = présent / E = excusé / A = absent** VLT/PP = Villars-le-Terroir/Poliez-Pittet  
 Rédactrice : Sandra Jaccard, secrétaire du CET BPJ = Bercher/ Plateau du Jorat  
 ETS = Echallens Trois-Sapins  
 EG = Emile-Gardaz

## Ordre du jour

1. Accueil
2. Appel - liste des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du PV de la séance du 22.11.2022
5. Communications de la Présidente
6. Information et communication :
  - a. Quart société civile
  - b. Quart parents
  - c. Quart politique
  - d. Quart école
7. Collège des Trois Sapins – préavis du règlement interne
8. Point groupes de travail en cours :
  - a. Soirée des promotions
  - b. Formation professionnelle
  - c. Journée à pied à l'école
9. Divers et propositions individuelles
  - a. Présentation de l'association Mod-elle – Marie Mean
  - b. Projet précarité menstruelle dans les établissements scolaires
  - c. Fête de l'été – demande de l'association jeunesse et partage

La séance débute à 20h00, elle est ouverte par la Présidente.

De	Objets	Tâche/ Responsable
<b>2. Appel – liste des présences</b>		
	La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue	
<b>3. Approbation de l'ordre du jour</b>		
Tous	Pas de remarque particulière. ➤ <b>Décisions</b> : L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.	
<b>4. Adoption du PV de la séance du 22.11.2022</b>		
	Pas de remarque particulière. ➤ <b>Décisions</b> : Le PV du 22.11.2022 est accepté à l'unanimité.	
<b>5. Communication de la Présidente</b>		
Présidente	<p><b><u>Projet LIFT</u></b></p> <p>Suite à la présentation du projet LIFT lors de la dernière séance du CET du 22 novembre 2022, Madame Hofstetter a manifesté son intérêt. Une interpellation au Grand Conseil, comme imaginé en premier lieu, n'a finalement pas abouti, le sujet étant trop « petit ». Toutefois, après concertation avec M. Borloz, ce thème sera incorporé à l'« EMPD<sup>1</sup> » avec intégration d'un soutien financier au projet LIFT.</p> <p>Une lettre de l'ARGDV, transmise avec le dernier PV en copie aux membres du CET, exprime son soutien et vif intérêt quant à ce projet.</p> <p><b><u>Journée de congé du CET</u></b></p> <p>Suite à la rencontre entre M. Jacquemet et la Présidente, ce dernier lui a indiqué que les directeurs l'avaient sollicité afin de préparer la communication concernant le demi-jour de congé octroyé par le CET.</p> <p>La Présidente reprend ce point à cette séance car elle n'a pas compris pourquoi les directeurs avaient eu cette demande auprès de JMJ. Lors de la séance du CET de septembre 2022, la Présidente avait abordé le sujet de l'annonce du demi jour de congé et il avait été convenu que les directeurs se chargeraient de transmettre cette information, mais que l'impression de ce courrier serait à charge du CET (et imprimé par le secrétariat de l'ASIRE).</p>	

<sup>1</sup> EMPD signifie « exposé des motifs et projet de décret »

Présidente	<p>Les directeurs ne souhaitaient finalement pas transmettre cette information cette année, étant donné que c'est encore assez récent, ils préfèrent que ce soit annoncé par le CET.</p> <p>Vu la situation et comme il n'est pas souhaitable de transmettre tardivement ce courrier, car cela avait été un reproche de la part des parents l'année dernière, la Présidente a déjà préparé la lettre et va le soumettre aux directeurs en fin de séance, afin que la semaine suivante il soit transmis à l'ASIRE pour les impressions et la distribution.</p> <p>Concernant les permanences : au primaire, une permanence est proposée. Toutefois, cela n'est pas justifié au secondaire, selon M. Amaudruz.</p> <p>Marie Mean demande si les UAPE vont accepter les enfants inscrits ? Olivier Simon répond que OUI, et les enfants non-inscrits pourraient aussi être accueillis, dans certaines structures uniquement, là où il y a suffisamment de personnel.</p> <p><b><u>Site internet du CET</u></b></p> <p>Le site internet de l'ASIRE et la page du CET vont être mis à jour. Un changement de personnel au sein de l'ASIRE explique la durée (longue) de cette réalisation.</p> <p>Une adresse e-mail à l'usage du quart parents sera présente sur la page internet de l'ASIRE, sur l'onglet du CET.</p> <p><b><u>Conférence des maîtres – Présence du CET</u></b></p> <p>Le CET a été présent lors des conférences des maîtres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- A Bercher, représenté par Christine Trenz Magnin et Delphine Jacot-Descombes</li><li>- A Villars-le-Terroir, représenté par Christine Trenz Magnin, Jenifer Thévenaz et M. Jacquemet</li><li>- Jeudi 23 février 2023, à Echallens, Emile-Gardaz, représenté par Christine Trenz Magnin qui profite de lancer un appel pour un éventuel accompagnateur</li><li>- Mercredi 28 juin 2023, à Echallens, aux Trois-Sapins, représenté par Christine Trenz Magnin et François Mathey.</li></ul> <p>Un des enjeux est d'explicitier les compétences du CET pour éviter l'amalgame avec l'ASIRE.</p> <p><b><u>Groupes de travail</u></b></p> <p>Il est demandé aux groupes de travail de fonctionner avec une présidence ainsi qu'une liste de présence.</p>	
------------	--	--

## 6. Information et communication

Présidente	<p><b>a. Quart société civile</b></p> <p>La Présidente et le conseil souhaitent la bienvenue à Madame Line Gavillet, intégrant dès ce soir le quart de la société civile. Line Gavillet se présente : elle représente le conseil régional des églises évangéliques du Gros-de-Vaud. Elle est heureuse de faire son retour au CET. En effet, elle faisait partie du CET dans les années 2013-2020, dans la partie administrative/politique et fut Présidente des CET nord et sud durant quelques années. Elle a aussi fait partie de la municipalité de la commune de Jorat-Menthue.</p> <p>La Présidente la remercie et lui souhaite la bienvenue.</p>	
P. Farina	<p><b>b. Quart parents</b></p> <p>Lynda Boubaker a finalement décidé de réintégrer le quart-parent du CET, la Présidente l'en remercie.</p> <p><b><u>Soirée des parents</u></b></p> <p>Environ 17-19 parents ont été présents durant cette soirée. Plusieurs informations ont été récoltées qui seront remontées au CET, avec proposition d'action lors de la prochaine séance.</p> <p>Laetitia Zumbrennen regrette qu'un retour aux parents n'ait pas pu se faire avant. Avant un tel retour, la Présidente demande effectivement qu'un premier rendu soit effectué aux membres du CET.</p> <p>Il est convenu que l'adresse e-mail du quart-parents apparaîtra sur le site internet du CET, permettant notamment aux parents présents lors de la réunion à l'utiliser en cas de questions.</p>	
	<p><b>c. Quart politique</b></p> <p>Aucune information à transmettre.</p>	
	<p><b>d. Quart école</b></p> <p>Aucune information à transmettre.</p>	

## 7. Collège des Trois Sapins – préavis du règlement interne

S. Amaudruz	<p>Une fois passé entre les mains des juristes, le CET a la mission de préavisier les règlements internes des établissements.</p> <p>Sylvain Amaudruz explique avoir pris son poste de directeur il y a désormais deux ans et demi. Trouvant l'ancien règlement obsolète et manquant de précisions, il a été décidé d'en élaborer un nouveau. Le nouveau règlement a déjà été approuvé en conférence des maîtres, le but étant son entrée en vigueur dès août 2023.</p>	
-------------	---	--

	<p>Sebastien Lehmann demande pourquoi l'écriture inclusive n'y figurait pas. Sylvain Amaudruz indique que le document précise qu'il s'adresse à tous les genres confondus. Par ailleurs, il est aussi lu par des personnes de langue étrangère, afin d'éviter trop de complexité dans sa lecture, l'écriture inclusive a été évitée. Il y fait référence aux parents et non aux représentants légaux. Sylvain Amaudruz en prend note.</p> <p>François Matthey questionne sur le point 3.1b) Absence d'un enseignant, demande une précision sur ce point.</p> <p>Concernant la tenue vestimentaire correcte, des précisions sont demandées. Il est précisé que pour les détails liés à ce thème, il existe des annexes, des chartes.</p> <p>Katia Romano explique que, pour l'éducation physique par exemple, il existe une charte, soit un règlement pour ces points spécifiques.</p> <p>Il est discuté de 2 nouveaux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paragraphe 7.2, al. 3 : Après la récréation, les places sont rendues propres et à nettoyer par les élèves. Effectivement, dans un but de sensibilisation, la cour sera nettoyée chaque matin, après la récréation par une classe qui évacuera les « grosses » ordures. Sylvain Amaudruz regrettait en effet que, les cours, pourtant nettoyées chaque matin, soient trouvées dans un état de saleté après la récréation. Il mentionne qu'environ 800 adolescents sont enclassés au collège des Trois-Sapins.</li> <li>- Durant certains horaires, les véhicules à deux roues seront désormais interdits afin de garantir une fluidité des déplacements des élèves.</li> </ul> <p>A la rentrée, le règlement est lu et commenté par le maître. Pour les nouveaux élèves, il est à faire signer par le représentant légal.</p> <p>➤ <b>Décision</b> : Le nouveau règlement est voté et préavisé favorablement à l'unanimité.</p>	
--	--	--

## 8. Point groupes de travail en cours

<p>J. Corbaz / Ch. Wegmann</p>	<p><b>a. Soirée des promotions</b></p> <p>Julien Corbaz explique qu'une distinction entre la soirée disco et la soirée promotions doit être faite. La soirée promotion a cessé par manque de participants.</p> <p>Un compte-rendu du collège du Belvédère (personne de contact, M. Hunziker, doyen VP) de Lausanne est donné : la soirée disco a eu lieu un jeudi de mars pour les 7-11P avec des horaires</p>	
--	--	--

<p>P. Farina</p>	<p>échelonnés. Les frais liés à cette soirée concernent le DJ, le service d'ordre ainsi qu'une classe mandatée pour le bar et le vestiaire. 30-40% des élèves ont répondu présent.</p> <p>Sylvain Amaudruz pose la question de la responsabilité. Le concept de la soirée disco marche bien car la responsabilité des jeunes est engagée comparativement au bal de fin d'année.</p> <p>Sylvain Amaudruz précise que le collège des Trois-Sapins ne prendra pas en charge une telle organisation. Il ne souhaite effectivement pas mettre de ressources sur ce projet. Il est rappelé que le but de ce projet est notamment de répondre à la demande des délégués de classe.</p> <p>Concernant les groupes d'acteurs, 3 groupes devraient être sollicités : 1. Les élèves 2. Le corps enseignant et 3. Les parents. Le souhait du groupe de travail de ce projet est de solliciter les parents pour obtenir leur feedback. Un sondage va être mis en place.</p> <p>Il est donné un bref retour sur l'organisation de telles manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Julien Bertholet a été doyen à l'établissement primaire de Cheseaux-sur-Lausanne : un bal a été organisé, les principaux demandeurs étaient des 7-9P, aucun souci à relever. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas du même public que celui du collège des Trois-Sapins, à savoir des 9-11P.</li> <li>- Pully : l'organisation de cette manifestation a bénéficié du soutien de la commune.</li> <li>- Bercher : Pas de bal en soirée mais en journée, sur le temps scolaire.</li> </ul> <p>Pour terminer, il est dit que le l'idée du groupe de travail est de se concentrer sur le site des Trois-Sapins.</p> <p>Sylvain Amaudruz insiste sur l'importance de tenir les parents informés.</p> <p><b>b. Formation professionnelle</b></p> <p>En cours, la première réunion du groupe de travail ayant eu lieu ce soir.</p> <p><b>c. Journée à pied à l'école</b></p> <p>L'objectif du groupe est de mettre sur pieds une nouvelle édition pour 2023, au mois de septembre. Quelques questions sont en suspens : Public cible, secondaire et ou primaire ? Prévention ?</p>	
------------------	---	--

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Mean	<p><b>a. Présentation de l'association Mod-elle</b></p> <p>Marie Mean présente l'association suisse dont la mission est de lutter contre les stéréotypes de genre qui influencent les aspirations et limitent les choix de carrière des jeunes.</p> <p>La question de faire venir la fondatrice se pose. Sylvain Amaudruz propose que les directeurs se chargent de transmettre l'information aux enseignants plutôt que de faire venir la fondatrice. L'idée est acceptée.</p>	
Présidente	<p><b>b. Projet précarité menstruelle dans les établissements scolaires</b></p> <p>Une projet pilote a déjà été lancé dans le Canton. Il s'agit aussi d'une demandé exprimée par le conseil des délégués.</p> <p>Deux séances ont déjà eu lieu avec Madame Corinne Sauty, municipale à Echallens et Monsieur Jacquemet. Un préavis favorable a été rendu de la municipalité d'Echallens.</p> <p>L'objectif est une mise en place dans le courant de la prochaine rentrée. Au niveau de la promotion, l'ASIRE propose que le CET se charge de la communication auprès des parents.</p> <p>M. Jacquemet souhaite étendre le projet au-delà des Trois-Sapins dans une vision d'équité.</p> <p>Un groupe de travail doit désormais être crée, les personnes intéressées sont priées de contacter la Présidente. Sylvain Amaudruz invite le futur groupe de travail à intégrer les infirmières scolaires et médiateurs.</p> <p>Au niveau de la communication, Marie Mean demande si le terme de précarité est adapté.</p> <p>Sylvain Amaudruz regrette d'être « passé à côté » du projet pilote. Une délégation de deux-trois personnes sera organisée en termes de support pour la communication.</p>	
Présidente	<p><b>c. Fête de l'été – demande de l'association jeunesse et partage</b></p> <p>L'association propose au CET de reprendre l'organisation de la « fête du printemps à Echallens ».</p> <p>Cette fête était auparavant organisée par l'association animagogo, puis, en tant que « fête du printemps » par un groupe de parents.</p> <p>Cette demande ne suscite guère de succès auprès des membres du CET. La Présidente va informer les personnes de jeunesse et partage qu'un projet est en cours au sein de l'Établissement d'Emile-Gardaz et que le CET ne souhaite pas reprendre l'organisation de la fête de l'été.</p>	



Présidente	<p>Le complexe Emile-Gardaz a la volonté de reprendre le concept mais uniquement en tant que fête de l'établissement. A ce sujet, un groupe de travail est déjà existant.</p> <p>Il est aussi fait mentions d'un problème de ressources ainsi que de moyens financiers. A savoir que le CET ne s'occupe pas uniquement d'Echallens.</p> <p>La Présidente rendra réponse à l'association jeunesse et partage.</p> <p><b>d. Divers</b></p> <p>Monsieur Alain Flückiger (secrétaire général de l'ARdGV) informe le CET de la réalisation d'un nouveau projet OCOM à Moudon, soit la réalisation d'une cabane dans une cour.</p> <p>Le but est notamment de soutenir la promotion des métiers de la construction.</p> <p>Messieurs Amaudruz et Berdoz proposent de transmettre l'information au chef de file.</p> <p>Une proposition est faite pour transmettre ce genre de communication en conférence des maîtres.</p>	
<b>Date des prochaines séances</b>		
Présidente	<p><b>Dates des prochaines séances :</b></p> <p>Les prochaines séances auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mercredi 31.05.2023, suivi d'une agape, salle RESTO à Villars-le-Terroir</li> <li>• Mercredi 27.09.2023, lieu à définir</li> <li>• Mardi 21.11.2023, lieu à définir</li> </ul>	

**Annexes :** - Annexe 1, compte rendu de l'Assemblée des parents  
- Présentation MOD-ELLE

La séance est levée à 22h30.


Prochaine réunion fixée au mercredi 31 mai 2023, salle RESTO à Villars-le-Terroir.  
Elle sera suivie d'une agape.

**Distribution :** CoDIR de l'ASIRE et tous les membres du CET

Pour le Conseil d'Etablissement de l'ASIRE



Christine Trenez Magnin  
Présidente



Sandra Jaccard  
Secrétaire